

Dons du district de Carcassonne en argenterie, et annonce de la fabrication de salpêtre, d'armes, de souliers et d'habits pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794)

### Citer ce document / Cite this document :

Dons du district de Carcassonne en argenterie, et annonce de la fabrication de salpêtre, d'armes, de souliers et d'habits pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 567-568;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1969\_num\_88\_1\_29759\_t1\_0567\_0000\_15

Fichier pdf généré le 01/02/2023



10

Le comité permanent du conseil général de Strasbourg [par l'organe du ministre de la querre] envoie un assignat de 50 liv. pour les frais de la guerre.

La Convention nationale en décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (1).

[Le M. de la Guerre, au présid. de la Conv.; s. d.] (2).

### « Citoyen président

Je t'envoie un assignat de 50 liv. que viennent de m'adresser les membres composant le Comité permanent du Conseil général de Strasbourg et qui a été déposé entre leurs mains par le Citoyen Kilfer, peintre carossier de cette commune pour les frais de la guerre.

Je te prie de vouloir bien en donner connaissance à la Convention nationale, S. et F.»

J. BOUCHOTTE.

11

La société populaire de la commune du Puy envoie le procès-verbal contenant le détail de la fête qu'ils ont célébrée pour l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté; ils sont disposés à se sacrifier comme eux pour une si belle cause.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (3).

[Le Puy, s.d.] (4).

#### « Législateurs,

La Société populaire de cette commune tou-jours occupée à propager l'esprit public, a mis à l'ordre du jour les fêtes civiques qui doivent avoir leur décade. Celle d'aujourd'hui est trop à son avantage pour vous en laisser ignorer les détails. Veuillez agréer, Législateurs (avec l'extrait du procès verbal de l'inauguration dans notre sein des bustes de Marat et de Challier), l'assurance que nous sommes tout disposés à faire comme les martyrs de la Révolution, à sacrifier tout notre sang pour la cause de la liberté et de l'égalité.

Vive la République, vive la Montagne. S. et F. ».

LE VOYER (présid.), P. HEDDE fils (secrét.), BOUTAUD (com<sup>re</sup>), V. MARQUET (arch<sup>fe</sup>).

(1) P.V., XXXV, 218 et 349. Bin 25 germ. (2°. suppl'); J. Sablier, n° 1258.
(2) C 297, pl. 1027, p. 28.
(3) P.V., XXXV, 218. Bin, 25 germ. (1°r suppl'); Débats, n° 574, p. 440.
(4) F 17<sup>A</sup> 1010<sup>A</sup>, pl. 4, p. 3053. L'extrait du p.-v. n'est pas joint. Une note signée Plaichard, indique qu'il a été vu par le Comité le 14 propried qu'il a été vu par le Comité le 14 prairial.

12

La société populaire de Bourges demande un décret contre les citoyens qui ont quitté leur domicile depuis le 1er mai 1789.

La Convention en décrète le renvoi au comité de salut public (1).

### 13

L'agent national provisoire près le district de Carcassonne annonce que ce district vient d'envoyer à la monnaie de Paris 598 marcs onces d'argenterie, outre quinze cents marcs déjà envoyés précédemment, et que l'administrateur s'occupe d'un nouvel envoi qui ne sera pas moins conséquent: il ajoute que la commune de Carcassonne ne s'occupe que de la guerre et de la liberté; qu'on y fabrique du salpêtre, des armes, des souliers et des habits pour les défenseurs de la patrie (2).

[Carcassonne, 14 germ. II] (3).

#### « Citoyens représentants,

Recevez les dépouilles du fanatisme que la raison offre à la patrie; elles consistent en 598 marcs 5 onces d'argenterie dont l'envoi vient d'être fait à la Monnaie de Paris. 1.500 marcs ont été précédemment expédiés; l'administration s'occupe dans le moment d'un nouvel envoi qui ne sera pas moins conséquent. Quand vos efforts sauvent constamment la liberté, quand vous la faites sortir toujours plus brillante des orages que la corruption et tous les vices de l'aristocratie ramassent sur sa tête, vous devez vous attendre que l'impulsion de votre courage se fait sentir au loin; et bien je vous présente, à 200 lieues de vous, le spectacle d'une commune de 8.000 âmes qui ne s'occupe que de guerre et de liberté.

Carcassonne n'est qu'un grand atelier révolutionnaire, divisé en sections, où l'on fabrique des affûts de canon, des bayonnettes, des cloux pour l'artillerie, des guimbardes pour transporter les malades, des éperons, des mords de bride, du salpêtre, des selles, des harnais de toute espèce; 1.000 paires de souliers par décade, où depuis la fin de frimaire on a confectionné 3.000 paires de bottes; dans le courant de ventôse, 15.731 objets différents pour la cavalerie, et depuis le mois de septembre 1793 (vieux stile) 52.572 objets d'habillement pour l'infanterie. Représentants, vous avez distribué l'arme de la victoire, nous avons touché la statue de la liberté; un feu dévorant nous embrase; l'enthousiasme nous transporte, nous sommes invincibles, révolutionnaires, républicains.»

CAZES.

(Appaudissements.)

et 29 germ. (2° suppl'); J. Sablier, n° 1258. (3) C 298, pl. 1042, p. 23. C. Eg., n° 605, p. 114; Audit. nat., n° 569, p. 2.

<sup>(1)</sup> P.V., XXXV, 218. B<sup>in</sup>, 25 germ. (2° suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1258. (2) P.V., XXXV, 219. B<sup>in</sup>, 28 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>)

### Mention honorable, insertion au bulletin (1).

RAMEL ajoute que cette commune vient encore de fournir 68,303 objets différens pour la cavalerie. Un bien d'émigré estimé 668 liv. a été adjugé pour 3,150 liv. Un jardin estimé 1,760 liv. a été vendu 20,000 liv., ce qui prouve, dit-il, que l'esprit public est très bon dans cette commu-

### 14

Le citoyen Moline, secrétaire-greffier de la Convention nationale, fait hommage à la Convention d'une pièce de théâtre, qui a pour titre: Le conspirateur de la Vendée.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (3).

# 15

Le citoyen Lecanu, ci-devant curé de Saint-Satur, district de Sancerre, ayant abdiqué ses fonctions sacerdotales abandonne à la nation 1000 liv. qu'elle lui a constituées.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de finances (4).

# 16

Germain Breton, natif de Sèvres, blessé par une balle qu'il a reçue au mollet de la jambe gauche, lors du débloquement de Maubeuge, demande la gratification que la loi lui accorde, et un secours provisoire.

La Convention renvoie sa pétition au comité des secours (5).

## 17

Le citoyen Loche fait don à la patrie de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin renvoi au commissaire liquidateur (6).

### 18

La société populaire d'Autun demande le prompt renvoi des prisonniers de guerre par un échange. Sa pétition est renvoyée au ministre de la guerre (7).

- (1) P.V., XXXV, 219.
  (2) M.U., XXXVIII, 410.
  (3) P.V., XXXV, 219. Mess. Soir, n° 605; M.U., XXXVIII, 412; J. Mont, n° 153. Rien dans J. Guillaume, ouvr. cité. B<sup>tn</sup>, 1<sup>er</sup> flor. (2° suppl<sup>t</sup>).
  (4) P.V., XXXV, 219.
  (5) P.V., XXXV, 219.
  (6) P.V., XXXV, 219. B<sup>tn</sup>, 1<sup>er</sup> flor. (2° suppl<sup>t</sup>).
  (7) P.V., XXXV, 219. B<sup>tn</sup>, 25 germ. (2° suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1258.

19

La société populaire de Villefranche-sur Saône annonce que le citoyen Desarbres-Charlet, l'un de ses membres, fait don de 800 liv. pour les frais de la guerre, et s'engage à donner chaque année 300 liv. à celui des volontaires de son district que se sera le plus distingué par de belles actions.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission chargée de recueillir les dons (1).

# 20

On admet les pétitionnaires à la barre.

Les députés de la société populaire de La Rochelle applaudissent à la punition des traîtres. Ils annoncent que leur commune couvre chaque jour de dons l'autel de la patrie; que l'esprit philosophique y est au niveau de la Révolution; qu'ils repondent de leurs côtés. Il ajoutent qu'ils vont envoyer un quatrième cavalier, monté et équipé, et invitent la Convention à rester à son poste.

La Convention décrète mention honorable du civisme de la commune et de la société populaire de La Rochelle, et insertion au bulletin du discours en entier de leurs députés (2).

### L'ORATEUR de la députation,

La Société populaire et montagnarde de La Rochelle nous ayant députés expraordinaire-ment auprès de vos Comités de salut public et de sûreté générale, elle profite de cette occasion pour faire entendre par notre organe l'expression de ses sentiments dans le Sénat auguste

des Représentants du peuple français. Les membres de la Société populaire et Montagnarde de La Rochelle qui ont déclaré qu'ils feraient un rempart de leurs corps à la Convention nationale, ont applaudi à tous vos sages décrets; ils voient avec satisfaction l'attitude majestueuse de nos mandataires fidèles et la punition des traîtres. La Société vous félicite de vos glorieux travaux.

Les sans-culottes de notre commune couvrent chaque jour l'autel de la patrie de leurs offrandes civiques, en bas, souliers, habits, culottes, charpie, et se dépouillant de tous les vains ornements en faveur de nos frères d'armes, pour la continuation de la guerre sacrée de la liberté contre la tyrannie et pour le soulagement de l'indigence. L'esprit philosophique s'y élève au

niveau des grandes destinées de la France. La Société de la Rochelle va en ce moment fournir à la Patrie un quatrième cavalier jacobin armé et équipé. Elle a ouvert dans notre département une souscription civique pour la construction d'un vaisseau de guerre.

(1) P.V., XXXV, 220. B<sup>in</sup>, 27 germ. (suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1258; Débats, n° 577, p. 486.
(2) P.V., XXXV, 220. B<sup>in</sup>, 25 germ. (2° suppl<sup>t</sup>), et 29 germ. (2° suppl<sup>t</sup>); Débats, n° 577, p. 486; J. Sablier, n° 1258.